

LE ROVILLOIS

Février 2025 - Numéro 10





Chères Rovilloises, chers Rovillois,

Au nom du conseil municipal et de moi-même, permettez-moi de vous présenter tous nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2025 et surtout une bonne santé, nécessaire pour surmonter les difficultés et complications du monde d'aujourd'hui.

Petit récapitulatif des travaux commencés ou effectués fin 2024 et ceux reportés pour 2025.

- Nous sommes satisfaits de la fin des travaux effectués par la Société BONINI pour le compte du Syndicat des eaux de Pulligny quartier du 4 septembre et de l'avancée des travaux de la construction du nouveau groupe scolaire, nous pourrions donc dès accord des demandes de subventions refaire la voirie du 4 septembre. Nous remercions les riverains de ce quartier pour leur patience et leur tolérance pour les désagréments que ces travaux ont engendrés.

Nous venons d'achever nos travaux sur l'adressage, des réunions auront bientôt lieu, secteur par secteur pour vous informer des changements (nom de rue ou de numéro)

Une action judiciaire est enclenchée contre le fournisseur du jeu Abeille que nous avons commandé cet été et qui est arrivé abîmé. Ce fournisseur refusant de reprendre ce jeu, nous n'avons pas d'autre solution que de prendre un avocat pour défendre nos droits. Affaire à suivre.

Une étude est en cours pour ralentir l'eau qui descend de Laneuveville qui arrive dans notre fossé rue Léon Blum. La priorité a d'abord été donnée à la réalisation de travaux d'urgence grâce au déploiement d'une procédure simplifiée permettant de réaliser immédiatement des travaux de type entretien du cours d'eau, enlèvement des embâcles, consolidation des digues et berges et curage du fossé rue Léon Blum.

Un seul objectif : faciliter l'écoulement des cours d'eau le plus rapidement possible. Au-delà des travaux réalisés sur le cours d'eau, plusieurs pistes sont à l'étude pour envisager des travaux plus structurels visant à réduire autant que possible les conséquences des inondations sur notre territoire. 3 axes principaux ont été retenus en matière de prévention :

- la facilitation des écoulements,
- la protection directe des biens.
- la rétention des eaux.

Actuellement, nous travaillons sur les prochains travaux à envisager sur notre commune. Nous portons notre attention sur deux projets en particulier :

- l'aménagement d'un cheminement piéton-vélo entre ROVILLE et BAYON. Une étude de faisabilité est en cours avec MMD 54.
- inondations - Travaux réalisés et prévus.

Ces projets ne pourront se réaliser que si nous obtenons les subventions nécessaires pour pouvoir les réaliser. Malheureusement, ce n'est pas gagné d'avance en raison de toutes les restrictions nationales envisagées. La construction du budget va être compliquée ! Je ne voudrais pas terminer mes propos sans remercier tous nos personnels toujours aussi disponibles et impliqués dans leurs tâches quotidiennes et sur qui nous savons pouvoir compter. Je vous souhaite à toutes et tous un bon hiver

Notre volonté est de garder le cap de la stabilité fiscale, ce qui nous impose, vous l'avez compris, de faire des arbitrages dans les investissements que nous serons amenés à faire en 2025, sans pour autant réduire le service au quotidien.

Ce n'est en effet que par la vertu d'un budget maîtrisé que nous pouvons mettre en place nos actions municipales.

Je terminerai mon mot en vous souhaitant des moments de joie. Des moments où, malgré la morosité, les inquiétudes évoquées, on se rappelle qu'il n'y a pas de force plus grande que celle de l'optimisme et de l'espérance.

Très bonne et heureuse année à toutes et à tous



Clara BRETON

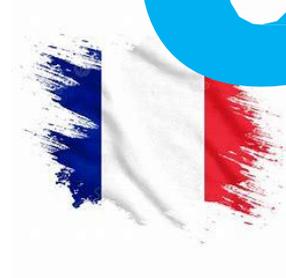


S



4
Coordonnées utiles
Coordonnées mairie,
secours.

O



5
Ce qu'il ne fallait pas
rater

M

9
Cadre de vie
Déjection canine,
déchets...

M



11
ADRESSAGE
Renommage des rues

A

13
GROUPEMENT SCOLAIRE
Avancée travaux
Infos assainissement.

I



R

15
Travaux



16
Urbanisme
Déclaration Préalable

PETIT
GUIDE DE
L'URBANISME

E

Coordonnées utiles



Hôtel de Ville

23 avenue du Général Leclerc

54290 ROVILLE DEVANT BAYON

Téléphone

03.83.72.51.21

Courriel

mairiederoville@orange.fr

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Numéros utiles en cas d'urgence

Médigarde 08 20 33 20 20

Numéro d'urgence européen 112
SOS Médecin 3624

Pompier 18

Gendarmerie 17

Samu 15

Urgences application ou sms
sourds et malentendants 114

Alerte attentat – enlèvement 197

Pharmacie de garde 3237

Enedis : 09.726.750.54
(Urgence dépannage électricité)



Horaires d'accueil du public



Lundi 8h30 / 11h00 et 13h00 / 16h00

Mardi 8h30 / 11h00

Mercredi 9h00 / 11h00

Jeudi 8h30 / 11h00

Vendredi 8h30 / 11h00 et 13h00 / 16h00

<http://www.roville-devant-bayon.mairie54.fr>

Mairie de Rovinge Devant Bayon

Panneau Pocket
Rovinge-devant-Bayon – 54290.

Correspondante L'Est Républicain

Hélène Vanoni 06.24.83.09.24



Le Rovillois numéro 10 – Février 2025

Tirage : 375 exemplaires

Dépôt Légal : Février 2025 – Issn en cours

Direction de la publication : Clara Breton

Comité de rédaction : Valérie Gréco, Clara Breton,
Johann Carlier, Mickaël Collet

Mise en page : Johann Carlier

Impression : www.l-ami.net – Griport

Photographie de couverture : Christophe Laurent



“ Anim'ROville ”

Le 2 juin, la traditionnelle brocante s'est déroulée dans le quartier du 4 septembre, les membres de l'association ont mis à la disposition des brocanteurs et des amateurs de bric à brac des stands de restauration et de buvette.

Pour fêter l'arrivée de St Nicolas, les bénévoles d'Anim'ROVILLE se sont affairés à la construction d'un char sur le thème de l'odyssée gourmande et c'est avec une immense fierté qu'ils ont défilé dans les rues de Bayon le 7 décembre.

Un grand merci aux organisateurs qui ont permis de faire vivre aux petits et aux grands un merveilleux spectacle féerique.

Ooh ooh, le père Noël est venu à la rencontre des exposants et des visiteurs le dimanche 15 décembre à la salle des fêtes pour le marché de Noël. De belles petites fabrications artisanales ont trouvé preneur pour les cadeaux de fin d'année.

Les membres de l'association remercient chaleureusement les participants aux manifestations, la municipalité et toutes les personnes qui nous aident au jour le jour.



“ CCAS ”

Samedi 30 novembre, les dix membres du centre communal d'action sociale (CCAS) se sont retrouvés à la mairie pour charger les 160 colis pour les aînés, dans leurs voitures respectives.

Ils ont ainsi fait le tour de la commune pour distribuer les colis pour les plus de 65ans, ravis de ce présent avant les fêtes de fin d'année. Au bout d'une heure, tous les colis étaient distribués.



La MJC a connu une fin de saison 2024 riche en événement en juin :

- ☞ Sortie de fin d'année avec les enfants à la ferme du VERMOIS,
- ☞ Découverte de l'activité éveil corporel et initiation gym lors de portes ouvertes,
- ☞ Spectacle de fin d'année de l'activité cirque,
- ☞ Gala de danse avec la prof Vanessa et tous ses groupes d'élèves à la salle des fêtes de Mirecourt avec 200 spectateurs sur 2 représentations.

Depuis la rentrée de septembre tous les cours ont repris.

- ☞ De l'initiation à la gym pour les 6/10ans a été programmé le samedi matin, la danse fitness a remplacé le cours fitness à la suite du départ du prof fin juin et le cours de théâtre a repris le jeudi.
- ☞ Accueil dans différents groupes de l'artiste en résidence Laurence Duschesne pour son projet « S comme cerise » qui abordera avec poésie le rapport au corps et à la sensualité.
- ☞ Halloween a été fêté avec la conteuse SUSY avant le traditionnel défilé et goûter partager.
- ☞ Du théâtre pour les enfants est programmé à chaque vacances scolaires.
- ☞ Deux soirées jeux de sociétés, de cartes (belote...) pour tous ont été programmées.
- ☞ Le groupe atelier créatif a participé au marché de Noël propose par anim'roville.
- ☞ Le stage de poterie intergénérationnel animé par Régis Bourguignon a été un succès.

L'année 2025 débute sous de bons auspices pour la MJC. Les adhérents sont nombreux à nous faire confiance. **Les activités sur deux lieux n'ont pas été un frein.**

Nous restons à l'écoute de vos remarques, de vos souhaits pour développer d'autres activités et pourquoi pas venir prendre part aux décisions en intégrant le conseil d'administration de la MJC.

Nous remercions la municipalité de Roville devant Bayon pour son soutien ainsi que la communauté de communes du Saintois.

Pour toute information complémentaire des tracts sont disponibles à la mairie ou sur demande sur facebook ou par mail mjc.roville@gmail.com.

Merci et Meilleurs vœux à tous



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour célébrer le 106ème anniversaire de l'Armistice de 1918, il a été déposé ce 11 novembre 2024, la flamme de la Nation au pied du monument aux morts de Roville. Cette flamme, symbole du souvenir et de la transmission a été prélevée vendredi 8 novembre sur le tombeau du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe à PARIS.

Elle est arrivée le 9 novembre à l'Hôtel de Ville de NANCY et a été veillée par la jeunesse engagée accompagnée des porte-drapeaux. Madame GRECO Valérie, adjointe s'est rendue le même jour à l'Hôtel de Ville, pour ramener dans notre commune, cette flamme insérée dans une lanterne.



FORMATION GESTES QUI SAUVENT

Pendant deux heures, treize (13) participants ont pu suivre une formation sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les locaux de la mairie de Roville-Devant-Bayon. Cette formation était organisée et financée par GROUPAMA Caisse de l'Euron et dispensée par le CFA-MER de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel.

SAINT NICOLAS

Saint Nicolas accompagné de Père Fouettard a rendu visite aux écoliers de l'école maternelle. Ce n'est pas moins de 44 enfants qui tour à tour ont pu parler à Saint Nicolas, qui leur a remis, à la demande de la mairie, un lutin farceur. Quant à Père Fouettard, pour récompenser les enfants, même les plus malicieux, il leur a offert un sachet de chocolat.

Mais avant cette rencontre tous les enfants ont eu le privilège de décorer le sapin de Noël qui venait d'être installé devant l'église.

Ils étaient très fiers d'accrocher leur décoration qu'ils avaient fabriquée et peint.



L'association des chats libres

Le 6 décembre 2024, l'association des chats libres de Roville a été créée.

En effet, 4 copines avaient à cœur de porter secours aux nombreux chats errants de Roville.

Le but est de stériliser les chats errants pour éviter la multiplication de la population féline, de s'en occuper au quotidien en les nourrissant et en prenant soin d'eux. Ainsi, un planning de nourrissage permet aux chats errants du village dont l'association a connaissance d'être nourris chaque jour par les membres de l'association. Il est aussi possible, si les chatons sont sociables, de les adopter.

Audrey Nazé, secrétaire, Aurélie Mendez, vice-présidente, Estelle Hermetet trésorière et Hélène Vanoni présidente ont été rejoint par deux membres actifs : Audrey Lirhantz et Solène Maille, toutes deux habitantes de Roville et passionnées par la cause animale.

L'association a créé un banc du don au quartier du 4 septembre afin de récolter des croquettes, des pâtées et de la litière. Ce banc remporte déjà un grand succès. Merci à tous ceux qui y ont déposé ou y déposeront de quoi prendre soin de nos petits protégés.

La campagne de stérilisation va commencer prochainement pour les chats errants de Roville.

Pour toute demande d'informations, ou d'adhésion à l'association, vous pouvez joindre l'association par mail leschatslibresroville@gmail.com ou par téléphone au 0624830924 ou nous suivre sur Facebook : Les chats libres de Roville.



Vous venez de vous installer à ROVILLE et vous voulez connaître au mieux notre commune et vous renseigner sur les différents services existants et les activités proposées, pour cela n'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie.

Nous souhaitons rappeler aux habitants nouveaux ou anciens qu'il est important à chacun de s'inscrire en mairie pour pouvoir bénéficier de certaines aides (cadeau naissance, colis des aînés ...)





Déjection canine

Malgré les nombreux rappels concernant les déjections canines sur le domaine public, nous continuons de constater que les incivilités des propriétaires de chien continuent.

Pour rappel la commune a mis à disposition des distributeurs à canisacs. Elle a fait de la sensibilisation auprès des propriétaires :

- pour garder un cadre de vie propre pour tous,
- informer sur les amendes encourues pour non-respect des mesures d'hygiène publique.

Au vue de la situation et du mécontentement des habitants, l'amende pour déjection canine qui était fixée à **35 euros** a été remplacée par un arrêté pris en date du **03 Janvier 2025** qui fixe l'amende pour déjection canine à **150 euros**.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de lâcher les chiens sur le terrain de football qui est un lieu dédié au sport et non un endroit de verdure pour les besoins des animaux. Merci de bien vouloir respecter les réglementations, les chiens doivent être tenus en laisse.

**FAITES PREUVE DE CIVISME ET DE RESPECT
ENVERS VOS VOISINS, MARCHEURS ET ENFANTS,
RAMASSEZ LES BESOINS DE VOTRE CHIEN!**



MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

JOURS OUVRABLES :

08h00 à 20h00

Samedis :

9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés :

10h00 à 12h00



CONTAINERS

Nous constatons régulièrement des incivilités au niveau des containers de recyclage. Nous vous rappelons que les déchets doivent être déposés à l'intérieur des containers et non devant ou autour. Merci de respecter chaque espace de recyclage et ainsi d'éviter aux personnels communaux de devoir nettoyer le manque de civisme de certains.



horaires déchetterie BAYON
ETE
du 15 avril au 15 octobre inclus

LUNDI ET VENDREDI
13H30 A 17H30

MERCREDI JEUDI ET SAMEDI
9H00 A 12H00
ET
13h30 A 17H30

horaires déchetterie BAYON
HIVER
du 16 octobre au 14 avril inclus

LUNDI ET VENDREDI
13H30 A 16H30

MERCREDI JEUDI ET SAMEDI
9H00 A 12H00
ET
13h30 A 16H30



FLASH INFO !

Cadre de vie



NOUVEL ADRESSAGE

“ La loi 3DS du 21 février 2022, impose à toutes les communes de dénommer et numéroter les voies communales et de mettre ces informations à la disposition de tous (Administration, société, la Poste.) en créant une base adresse locale.

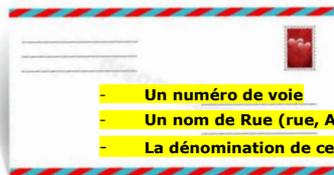
Son but, améliorer la distribution du courrier mais également de permettre aux services de secours une accessibilité facilitée. (Afin d'éviter toute ambiguïté de repérage et d'orientation au sein de la commune).

En bref, une simplification 1 numéro, 1 nom de rue ou d'avenue pour chaque habitation. Plus de dénomination tel que chemin, quartier, résidence, bis, ter, quater. Le travail avance et a permis de rectifier les anomalies en respectant la réglementation.

Tout en limitant au maximum les changements, à la fin de ce travail, chaque habitant recevra un courrier l'informant si son adresse a changé et dans l'affirmative il devra communiquer sa nouvelle adresse à tous les organismes.



EN CLAIR AVOIR UNE BONNE ADRESSE C'EST :



- Un numéro de voie
- Un nom de Rue (rue, Avenue)
- La dénomination de cette voie (ex : des fleurs)

Pour vous accompagner dans vos démarches une permanence aura lieu :

Lundi 28 Avril 2025 : 09h00 – 12h00
Mercredi 30 Avril 2025 : 18h30 – 20h30
Mardi 6 mai 2025 : 18h00 – 20h30
Lundi 12 mai 2025 : 09h00 – 12h00 et de 16h00 à 18h00



- Point d'étape sur l'avancée du projet.



Réunion d'information :

- Avenue Général Leclerc : **12 MARS 2025 à 20H00**
- Quartier du 4 septembre : **13 MARS 2025 à 20H30**
- Rue Léon BLUM : **14 MARS 2025 à 20H30**
- HLM - Rue du Canal - chemin de l'écluse et chemin des Grandes RAYES : **17 MARS 2025 à 20H30**
- Rue des acacias - Place Mathieu de Dombasle: **18 MARS 2025 à 20H30**
- Quartier Cuny-Molard : **19 MARS 2025 à 20H30**



OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN



Le 20 novembre après plus de six (6) mois de fermeture, Aldi a ouvert son nouveau magasin. Virginie la responsable du magasin, a coupé en deux le ruban inaugural, en présence de Jérôme Klein président de la Communauté de Communes du Pays du Saintois, et Clara BRETON Maire.

Entièrement rénové, plus spacieux et plus moderne, ce nouveau magasin a été reconstruit sur la base d'un cahier des charges environnemental exigeant.

Doté d'une surface de vente étendue passant de 774m² à 999m², ce nouveau magasin met en application le dernier concept innovant d'Aldi, déployé nationalement pour une démarche environnementale durable.

Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture.



12



COURS INFORMATIQUE

Des cours d'informatique sont proposés à la salle Mathieu de Dombasle un lundi sur deux.

Ils sont dispensés bénévolement par **Johann CARLIER**, un habitant de Roville et sont gratuits pour les participants.

Ces cours remportent un beau succès avec pas moins de douze personnes inscrites

Prochains cours pour le mois de mars : les 3 ; 17 et 31.

PROCHAINEMENT



Ouverture du Kiosque à Burger chez **PASCALOU** et **VALOU** le **1^{er} avril 2025** au **73 avenue Général Leclerc 54290 ROVILLE-DEVANT-BAYON** (Sur le terrain de l'entreprise TP BAUM)

Téléphone : 06.79.13.22.72



INFORMATION TAXE ASSAINISSEMENT

Nous souhaitons vous apporter des précisions concernant l'augmentation de votre taxe d'assainissement. Jusqu'à présent, la commune participait depuis 10ans au financement du service d'assainissement à hauteur de 90 000 euros par an.

Toutefois, cette contribution communale a cessé, ce qui a progressivement entraîné un réajustement des tarifs afin d'assurer l'équilibre financier du SIAC.

L'augmentation récente vise donc à compenser cette absence de participation communale et à garantir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.



LE GROUPEMENT SCOLAIRE



Mercredi 8 janvier sur le chantier du futur groupe scolaire de la Moselle sauvage, Frédéric et Julien Hamman, salariés de l'entreprise Hydro Maestro, ont réalisé le forage des deux puits qui alimenteront le chauffage des bâtiments.

En captant l'eau dans la nappe libre de la Moselle à 9 m de profondeur au niveau de l'ancienne MJC, une pompe à chaleur récupérera les calories disponibles dans cette eau à 14 °C, avant de la réinjecter dans la nappe en fin de circuit à l'arrière des bâtiments par le puits de rejet.

Ce système de chauffage écologique et économique permet au projet, dont l'ouvrage est commandité par le SIVU de la haute Moselle, d'atteindre le niveau Bâtiment Basse consommation.

Son président, M. Barbezant, était présent ce jour pour assister à ce forage, dans l'attente de l'arrivée prochaine, sur le site, des briques de terre crue, autre particularité de ce projet avant-gardiste.



Forage effectué par les salariés d'Hydro Maestro.



INFOS
CHANTIER

N°2
DEC 2024

Le nouveau groupe scolaire en travaux

Roville-devant-Bayon

Maîtrise d'ouvrage / SIVU de la
Haute Moselle (Bainville-aux-miroirs,
Grippart, Laneuveville-devant-Bayon,
Lebeuville, Mangonville, Neuwiller-sur-
Moselle, Roville-devant-Bayon)

Géothermie sur nappe



Pour le chauffage du groupe scolaire, c'est la géothermie sur nappe qui a été retenue. C'est la solution la plus vertueuse et la plus économique compte-tenu de la proximité de la nappe phréatique. Les calories de l'eau (14°) récupérées par pompage dans la nappe sont élevées à 50° grâce à une pompe à chaleur. La chaleur est ensuite diffusée par des bouches à air. L'eau est enfin rejetée dans la nappe un peu plus loin. Des tranchées ont été creusées pour le passage des tuyaux horizontaux. Mi-novembre, seront creusés deux puits de 7 m de profondeur, l'un pour le pompage de l'eau, l'autre pour son rejet.

Travaux de gros œuvre

La plateforme est achevée. Les étapes ont enchaîné le coffrage, l'isolation sous dalle, le ferrillage puis le coulage de la dalle béton sur l'ensemble du bâtiment.



Travaux de charpente

En janvier, les travaux de charpente vont démarrer et verront différentes étapes se succéder : élévation des murs à ossature bois, réalisation des charpentes puis pose des saisons de toiture. Fin janvier, les murs en brique seront édifiés. Ces briques sont en terre crue compressée de 30 cm, confectionnées en atelier puis assemblées sur le chantier. La brique crue est un matériau bas carbone et vertueux, qui permet une isolation phonique performante, une régulation de température optimale en été comme en hiver et un air sain en toute saison.

Mille Clubs

Les réseaux enterrés pour les évacuations ont été posés.



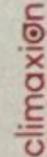
Élévation de la charpente en bois du nouveau Groupe scolaire de la Moselle Sauvage



7 FEV / 11 h
sur le site du chantier
rue du 4 septembre 1944
Roville-devant-Bayon

Merci de votre
compréhension
pour les nuisances
occasionnées
durant les travaux.
SIVU de la Haute
Moselle.
03 83 72 84 90

INFOS
CHANTIER





La route de l'Avenue du Général Leclerc remise en état

Mercredi 27 novembre, une entreprise de travaux publics a réalisé pour le compte du Conseil Général, la remise en état de la route avenue du Général Leclerc du numéro 11 au numéro 50, sur 220 mètres. La route était victime de faïençage. La couche de roulement datait de 2009. La route a été bloquée pour la réalisation des travaux sur toute la journée.



QUARTIER DU 4 SEPTEMBRE

Le syndicat des eaux de Pulligny et du Saintois, par l'intermédiaire de l'entreprise BONINI a entrepris des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable dans le quartier du 4 septembre.

Ces interventions constituent la première étape du chantier.

Dans la continuité de ces travaux, un revêtement en bicouche sera appliqué prochainement. Cette opération permettra de renforcer la durabilité de la route et d'assurer une sécurité pour les usagers.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension pendant la durée des travaux. Nous nous efforçons de limiter la gêne occasionnée et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



LES DÉMARCHES

- 1 **Se renseigner sur les règles applicables au terrain en consultant le document d'urbanisme de la commune(1), soit :**
 - Sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
 - Sur la cartographie de Terres De Lorraine Urbanisme (TDLU) carte : « consulter le cadastre » <https://cartographie.terresdelorraine.org/portail> ;
 - Auprès de la commune(1).
- 2 **Compléter le formulaire CERFA, soit :**
 - Directement sur le Guichet Unique, en vous créant un compte « Particulier » <https://terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr/> ;
 - En téléchargeant le formulaire sur le site www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème, Logement, Urbanisme, Autorisations d'urbanisme) ;
 - En retirant un formulaire papier en commune(1).
- 3 **Déposer le dossier complet, soit :**
 - Sur le Guichet Unique, précité ;
 - En main propre aux horaires d'ouverture de la commune(1) ;
 - Par courrier LRAR à l'adresse de la commune(1).
- 4 **Instruction du dossier**
La commune(1) va vérifier la complétude du dossier et la conformité du projet au regard du document d'urbanisme applicable.
- 5 **Affichage sur le terrain**
L'autorisation devra être affichée (visible depuis le domaine public) pendant deux mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux.

(1) : commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux

OBLIGATION DE RECOURS A UN ARCHITECTE

Pour les permis de construire et dans les cas suivants :

- Demande déposée par une personne morale (société, association, administration, ...)
- Construction pour autrui (exemple : vente) ;
- Construction nouvelle, extension ou modification d'une construction, si la surface de plancher(3) totale est supérieure à 150 m².

CONDITIONS POUR CONSTRUIRE UNE EXTENSION ENTRE 20M² ET 40M² AVEC UNE DP

Conditions cumulatives :

- Le projet porte sur une extension d'une construction existante ;
- L'extension est située en zone U dite « Urbaine » d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- L'extension porte sur une construction existante :
 - > Soit qui ne conduit pas l'ensemble des surfaces de la construction à dépasser 150m² de surface de plancher (3) ;
 - > Soit lorsque la construction initiale est déjà supérieure à 150 m² de surface de plancher (3).

(3) : somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment (déductions faites des surfaces des vides et des trémisses et des aires de stationnement).

CONTACT TDLU

Mall service : accueil@tdlu.fr
Standard : 03 54 95 65 95

L'accueil téléphonique est ouvert les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h30, les lundis, mercredis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h.
Des permanences sont proposées sur rendez-vous à Colombey-les-Belles, Neuves-Maisons et Tantonville.

Attention, les informations de ce document ont été adaptées aux enjeux du territoire de Terres de Lorraine Urbanisme Instruction (TDLU) et sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme.

Vous trouverez également des renseignements utiles sur le site internet www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème / Logement / Urbanisme / Autorisations d'urbanisme).

PETIT GUIDE DE L'URBANISME

Pour les constructions et les travaux portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes



Quelles autorisations, pour quels travaux ?



Déposer sa demande en ligne



QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

Ces informations sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme. Aussi, avant tout travail, il est conseillé de se rapprocher de la commune(1) ou du centre instructeur pour en vérifier le cadre légal.

Serre :

Hauteur ≤ 1,80 m au-dessus du sol : dispensé ou DP(2)
Hauteur > 1,80 m et < 4 m et surface au sol sur une même unité foncière ≤ 2000 m² : DP
Hauteur > 4 m et / ou surface au sol sur une même unité foncière > 2000 m² : PC

Panneau photovoltaïque, fenêtre de toit, parabole, réfection de toit : DP

Construction nouvelle, abri à véhicule, garage isolé, pergola :
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Terrasse non couverte de plain-pied

(tout type de matériaux) :
Sans surélévation, quelle que soit la surface : dispensé ou DP(2)
Surélevée ≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
Surélevée > 5 m² et ≤ 20 m² : DP
Surélevée > 20 m² : PC

Ravalement

Couleur identique : dispensé ou DP(2)
Changement de couleur ou installation d'un bardage : DP

Clôture, portail, portillon : dispensé ou DP(2)

Cabane, abri de jardin :
≤ 5m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Véranda, extension de l'habitation, aménagement de combles (si création d'un nouveau plancher) :
≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC (entre 20 m² et 40 m² voir au dos)

Bûcher à bois contre façade :
≤ 5 m² : dispensé ou DP(2)
> 5 m² et ≤ 20 m² : DP
> 20 m² : PC

Fenêtre, porte fenêtre, porte, volet, marquise, bloc climatisation/pompe à chaleur en façade ou en toiture : Création, remplacement, mise en peinture : DP

Mur de soutènement : dispensé ou DP(2)

Attention : les travaux dispensés de demande d'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles d'urbanisme (sauf art. R.421-5, 6 et 7 du code de l'urbanisme)

(1) Commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux ;

(2) En « droit commun » le projet est dispensé de demande d'urbanisme, sauf s'il modifie l'aspect extérieur d'une construction ou s'il est situé dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé où il sera soumis à DP. En dehors de ces espaces protégés précités, les clôtures et ravalements peuvent toutefois être soumis à DP par délibération.

DP : Déclaration préalable PC : Permis de construire

LES DÉMARCHES

- 1 **Se renseigner sur les règles applicables au terrain en consultant le document d'urbanisme de la commune(1), soit :**
 - Sur le Géoportail de l'urbanisme www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ;
 - Sur la cartographie de Terres De Lorraine Urbanisme (TDLU) carte : « consulter le cadastre » <https://cartographie.terresdelorraine.org/portail> ;
 - Auprès de la commune(1).
- 2 **Compléter le formulaire CERFA, soit :**
 - Directement sur le Guichet Unique, en vous créant un compte « Particulier » <https://terresdelorraineurbanisme.geosphere.fr/> ;
 - En téléchargeant le formulaire sur le site www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème, Logement, Urbanisme, Autorisations d'urbanisme) ;
 - En retirant un formulaire papier en commune(1).
- 3 **Déposer le dossier complet, soit :**
 - Sur le Guichet Unique, précité ;
 - En main propre aux horaires d'ouverture de la commune(1) ;
 - Par courrier LRAR à l'adresse de la commune(1).
- 4 **Instruction du dossier**
La commune(1) va vérifier la complétude du dossier et la conformité du projet au regard du document d'urbanisme applicable.
- 5 **Affichage sur le terrain**
L'autorisation devra être affichée (visible depuis le domaine public) pendant deux mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux.

(1) : commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux

CONTACT TDLU

Mail service : accueil@tdlu.fr
Standard : 03 54 95 65 95

L'accueil téléphonique est ouvert les mardis et vendredis matin de 8h30 à 12h30, les lundis, mercredis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h.
Des permanences sont proposées sur rendez-vous à Colombey-les-Belles, Neuves-Maisons et Tantonville.

Attention, les informations et les illustrations de ce document ont été adaptées aux enjeux du territoire de Terres de Lorraine Urbanisme Instruction (TDLUI) et sont données à titre indicatif, elles ne peuvent en aucun cas se substituer à l'application stricte du code de l'urbanisme. Selon les particularités de votre projet et de son terrain d'assiette, il pourra vous être demandé des compléments d'informations et/ou de fournir des pièces supplémentaires.

Pour connaître la liste exhaustive des pièces d'une déclaration préalable selon la nature et/ou la situation du projet, il convient de se référer au bordereau de dépôt des pièces jointes disponible dans le formulaire de la déclaration Cerfa n°13703 ou dans la notice explicative Cerfa n°51434. Cette dernière vous permettra également de connaître de manière détaillée comment établir ces pièces.

Vous trouverez également des renseignements utiles sur le site internet www.service-public.fr (rubrique : Fiches pratiques par thème / Logement / Urbanisme / Autorisations d'urbanisme).

PETIT GUIDE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Pour les constructions et les travaux portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

- Clôtures
- Modifications extérieures
- Annexes et extensions

Déposer sa demande en ligne



CLÔTURES

Mur, grillage, panneaux, portail, portillon



Plan de situation (DP1)
Situer le terrain dans la commune(1)



Plan de masse (DP2)
Situer la clôture et les éventuels accès sur l'unité foncière(2)

Plan des façades (DP4)

ou

Document graphique (DP6)

Soit :
- Dessin sur photo
- Photomontage
- Image de synthèse
- ...

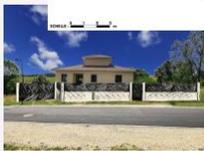


Photo de près (DP7)

Photo de loin (DP8)



MODIFICATIONS EXTÉRIEURES

Ravalement, réfection de toiture, installation de panneaux solaires, modification ou création d'ouverture en façade ou en toiture



Plan de situation (DP1)
Situer le terrain dans la commune(1)

Plan des façades (DP4)

ou

Document graphique (DP6)

Soit :
- Dessin sur photo
- Photomontage
- Image de synthèse
- ...



Photo de près (DP7)



Photo de loin (DP8)



ANNEXES ET EXTENSIONS

Abri de jardin, véranda, extension

Plan de situation (DP1)

Situer le terrain dans la commune(1)



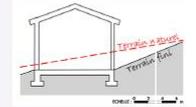
Plan de masse (DP2)

Situer le projet sur l'unité foncière(2), indiquer le mode de gestion des eaux pluviales et autres réseaux, si nécessaire



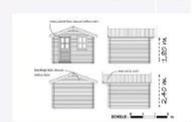
Plan en coupe (DP3)

Montrer l'implantation du projet par rapport au terrain naturel, si le profil du terrain est modifié



Plan des façades (DP4)

Représenter chaque face de la construction



Document graphique (DP6)

Soit :
- Dessin sur photo
- Photomontage
- Image de synthèse
- ...



Photos de près (DP7) et de loin (DP8), uniquement nécessaires si le projet est visible depuis le domaine public

La nature et la couleur des matériaux devront être indiquées sur l'une des pièces du dossier

Une échelle graphique devra obligatoirement apparaître sur le plan de masse (DP2) et sur le plan en coupe (DP3)(exemple : 0 1 2 3 m)

(1) commune sur laquelle se situe le terrain d'assiette des travaux

(2) l'unité foncière est constituée de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.



